

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1389>



Référentiels EPS Cap et Bep

Session 2019

- Examens
- Bac Professionnel, Cap et Bep
- Epreuves en CCF
-

BO LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Date de mise en ligne : lundi 2 juillet 2018

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Vous trouverez dans cet article l'ensemble des référentiels de Niveau 3 pour les épreuves EPS du Cap et Bep session 2019.

Session 2019

CP1

Compétence Propre n°1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée

Les Â« groupements Â» : Activités athlétiques

- [Course de demi-fond N3](#)
- [Course de haies N3](#)
- [Course relais vitesse N3](#)
- [Lancer du disque N3](#)
- [Lancer du javelot N3](#)
- [Lancer du poids N3 \(EA\)](#)
- [Saut pentabond N3](#)

Les Â« groupements Â» : Activité aquatique

- [Natation de vitesse N3](#)

CP2

Compétence Propre n°2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains

Les Â« groupements Â» : Activités physiques de pleine nature

- [Escalade N3](#)
- [Course d'Orientation N3](#)
- [VTT N3 \(EA\)](#)

Les Â« groupements Â» : Activité aquatique

- [Sauvetage N3](#)

CP3

Compétence Propre n°3 : Réaliser une prestation corporelle, à visée artistique ou esthétique

Les Â« groupements Â» : Activités gymniques

- [Acrosport N3](#)
- [Gymnastique N3](#)
- [Gymnastique Rythmique \(EA\) N3](#)

Les Â« groupements Â» : Activités physiques artistiques

- [Arts du cirque N3](#)
- [Danse N3](#)

CP 4

Compétence Propre n°4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif

Les Â« groupements Â» : Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs

- [Basket-ball N3](#)
- [Football N3](#)
- [Handball N3](#)
- [Rugby N3](#)
- [Volley-ball N3](#)

Les Â« groupements Â» : Activités physiques de sport de combat

- [Judo N3](#)
- [Savate N3](#)

Les Â« groupements Â» : Activités d'opposition duelle : sports de raquette

- [Badminton simple N3](#)
- [Tennis de table simple N3](#)

CP 5

Compétence Propre n°5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue de l'entretien de soi

Les Â« groupements Â» : Préparation physique et entretien

- [Course en durée N3](#)
- [Musculature N3](#)
- [Step N3](#)
- [Yoga N3](#) Epreuve académique

Les Â« groupements Â» : Activité aquatique

- [Natation en durée N3](#)

Ce contrôle ne peut être confondu avec une évaluation formative qui renseigne l'élève sur l'évolution de ses apprentissages, ni avec une évaluation continue qui se déroule tout au long du processus d'enseignement.

Choix des épreuves

Aucune évaluation n'a lieu en classe de seconde excepté si l'élève présente le CAP en tant que diplôme distinct et non comme diplôme intermédiaire d'un baccalauréat professionnel.

Est proposé à l'élève un « ensemble certificatif » en vue de l'obtention du CAP ou du BEP.

Chaque ensemble certificatif est composé de **deux épreuves relevant obligatoirement de deux compétences propres à l'EPS différentes**. Une épreuve au moins est issue de la liste nationale des épreuves. La seconde peut être issue de la liste académique des épreuves.

Le candidat en formation au CAP en deux ans choisit ses épreuves parmi les unités de formation (séquences d'apprentissage) identifiées dans le projet pédagogique d'EPS et offertes à l'élève au cours des 1re et 2e années.

Notation

Dans le cadre du contrôle en cours de formation, la notation de chaque épreuve du CAP et du BEP est effectuée par l'enseignant du groupe-classe qui met en oeuvre l'enseignement d'EPS de l'année en cours. Chacune des épreuves est notée sur 20 points. Au terme de la deuxième année de formation, le total des points obtenus à l'ensemble certificatif est divisé par deux pour obtenir une note individuelle sur 20.

Cette note sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique.